

# SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'agenda d'accessibilité.
2. Motion de soutien à l'action de l'AMF.

Secrétaire de séance : Anny RIEGEL-SUR,

Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Stéphanie BOEHRER-KINTZ, Jean-François MAILLOT, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL, Luc SCHIMPF.

Membres excusés :

Fabienne TUSSING, procuration à Anny RIEGEL-SUR.

### Points supplémentaires.

Le maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants :

- demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables
- installation classée pour la protection de l'environnement – demande d'autorisation présentée par la société Ferme GOETTEL MANN – enquête publique du 1<sup>er</sup> octobre au 30 octobre 2015.
- demande de subvention de l'école élémentaire de Sand.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

### Point de l'ordre du jour N° 1.

**Objet : Agenda d'accessibilité programmée- Dépôt de la demande d'approbation.**

L'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définie à l'article L.111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Certains ERP ne répondant pas aux normes d'accessibilité PMR, il est proposé au Conseil d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période 2016-2018.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'adopter** le projet d'agenda d'accessibilité programmée,
- **d'autoriser** le maire à déposer la demande d'approbation, puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

**Adopté à l'unanimité**

## **Point de l'ordre du jour N° 2.**

### **Objet : Demande d'adoption d'une motion de soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leur intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période de 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire ;
- enfin , elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune : soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des

- politiques publiques et contraignent les budgets locaux,  
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

**En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer pour le point à l'ordre du jour susvisé :**

VU le projet de motion ci-dessus,

**DE SOUTENIR** la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément,

**DE DEMANDER :**

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables**

Après avoir entendu les explications du Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,  
**Vu** la demande d'admission en non valeur du trésorier principal (liste numéro 1878710233), des produits communaux irrécouvrables en date du 9 septembre 2015,

Après en avoir délibéré,

**Le conseil décide d'admettre** en non-valeur les produits pour un montant de 520,00€ pour les années de 2011 et 2012 se décomposant comme suit :

Année 2011 pour 260,00 €

Année 2012 pour 260,00 €

soit un montant total de 520,00 €.

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6541.

**Adopté par 12 (douze) voix pour, 3 (trois) voix contre (Jean-François MAILLOT, Bruno KIENNERT, Stéphanie BOEHRER-KINTZ)**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Installations classée pour la protection de l'environnement – Demande d'autorisation présentée par la société Ferme GOETTELMANN – Enquête publique du 1er octobre au 30 octobre 2015.**

Après avoir entendu les explications de Jean-Paul BRUGGER, 1<sup>er</sup> Adjoint, sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs et de volailles à Meistratzheim et Sand,

Après en avoir délibéré,

**Le conseil décide de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs et de volailles à Meistratzheim et Sand de la société Ferme GOETTELMANN de Meistratzheim.**

**Adopté par 10 (dix) voix pour, 1 (une) voix contre (Luc SCHIMPF) et 4 (quatre) abstentions (Nathalie JACQUEMIN, Laurent REINHOLD, Bruno KIENNERT, Stéphanie BOEHRER-KINTZ)**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Demande de subvention de l'école élémentaire de Sand**

Jean-Paul BRUGGER, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait savoir que l'école élémentaire de Sand a introduit une demande de subvention pour une semaine classe d'escalade à Strasbourg du 30 novembre au 4 décembre 2015. Ce stage concerne les élèves du CP au CM2 soit 75 élèves.

Il propose 10 € pour la semaine par élève soit une subvention totale de 750 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention pour un montant total de 750 €.**

**Adopté à l'unanimité**

**Adopté à l'unanimité**

Le prochain conseil aura lieu le 2 novembre 2015.

Le conseil municipal est clos à 21h30.